



COMMUNIQUE AUX MEDIAS DU 6 AOÛT 2019

## **Fondation Franz Weber – stop au commerce d’espèces menacées d’extinction**

**Nous vivons à une époque qui connaît la plus grande extinction de masse d’espèces causée directement par les activités humaines, dont le commerce d’espèces menacées d’extinction. La Fondation Franz Weber, à la veille de la 18ème Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CoP18 de la CITES), qui se tiendra à Genève du 16 au 28 août 2019, remet en question le commerce d’espèces menacées d’extinction. Par une campagne d’affichage, elle veut mobiliser l’opinion publique : Stop au commerce d’espèces menacées d’extinction.**

Le récent rapport rendu par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) en mai 2019, révèle qu’un million d’espèces est en voie d’extinction. Le même rapport identifie l’exploitation des espèces par l’homme comme étant l’une des principales causes de cette dramatique disparition. Face à cette situation, nous devons agir de toute urgence.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES) a été conclue en 1975. Depuis lors, chaque trois ans, des représentants d’États du monde entier discutent, dans le cadre de la Conférence des Parties à la CITES (organe suprême du traité), des animaux et plantes qui sont « suffisamment menacées » pour être protégées, et des espèces dont la disparition n’est pas « assez imminente » pour mériter l’interdiction de leur commerce... Le monde qui a vu naître cette convention, il y a 43 ans, n’existe pourtant plus...

Du 16 au 28 août prochain, à Genève, la 18ème Conférence des Parties à la CITES (CoP18) décidera ainsi du sort de nombreuses espèces. Si certains pays souhaitent améliorer la protection des espèces et des écosystèmes, d’autres, attirés par le profit à court terme, demandent une libéralisation du commerce. Le dernier argument en date de ces derniers est « l’utilisation durable » d’espèces menacées, qui pourrait bénéficier aux populations rurales locales (voir annexe).

Pour la Fondation Franz Weber (FFW) le commerce d’espèces menacées d’extinction est un paradoxe. Observatrice auprès de la CITES depuis 1989, elle se bat pour sauver deux catégories d’espèces gravement menacées par le commerce international : l’éléphant d’Afrique et les poissons coralliens. « Les éléphants et les poissons coralliens symbolisent toutes les espèces de tous les continents et des océans qui sont gravement menacés par le commerce international », explique Vera Weber, Présidente de la FFW.

À la veille de la CoP18, qui débutera la semaine prochaine, et dans le contexte de prise de conscience environnementale globale, la FFW veut informer et sensibiliser le public sur le fait que le commerce international d’espèces menacées d’extinction existe et que cette exploitation par l’homme est l’une des causes principales de la disparition en masse d’espèces. Il est temps que nous prenions nos responsabilités et il est temps que les États-membres de la CITES fassent passer le bien commun de la nature, des animaux et de l’humanité avant les intérêts commerciaux à court terme.

**C’est un fait : il n’y a strictement aucune raison de poursuivre le commerce d’espèces de plantes et d’animaux qui sont menacées d’extinction !**

## CONTACTS

Vera Weber, présidente FFW, veraweber@ffw.ch, +41 79 210 54 04,  
Bureau, +41 21 964 24 24

Anna Zangger, avocate, anna.zangger@terravocats.ch, +41 76 306 48 59